

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

2020

Territoire du Pays Salonais

Table des matières

1. LE TERRITOIRE	4
1.1. LES COMMUNES ET LA POPULATION	4
1.2. LES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS.....	5
1.3. LES REGLEMENTS REGISSANT LE SERVICE.....	7
1.4. LES AGENTS ET L'ORGANISATION DU SERVICE.....	7
1.5. LE MATERIEL DE COLLECTE	8
2. BILAN DE L'ANNEE 2020.....	9
2.1. BILAN GLOBAL	9
2.2. BILAN QUANTITATIF	9
2.2.1. DONNEES GENERALES.....	9
2.2.2. EVOLUTION.....	14
2.3. BILAN FINANCIER EN € TTC	16
2.4. BILAN DES ACTIONS	16
2.4.1. DECHETERIES.....	17
2.4.2. CENTRES DE TRANSFERT.....	19
3. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION	20
3.1. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION.....	20
3.1.1. TRI SELECTIF.....	20
3.2. ACTIONS AUTOUR DE LA PREVENTION	21
3.2.1. COMPOSTAGE	21
3.2.2. LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	23
3.2.3. INTERVENTIONS EN DECHETERIES	23
3.2.4. ANIMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE.....	24
4. LA COLLECTE	25
4.1. EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE.....	25
4.2. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	26
4.2.1. ORGANISATION GENERALE	27
4.2.2. FREQUENCES DE COLLECTE :	27
4.2.3. TONNAGES DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES (EN TONNES) :.....	28
4.3. COLLECTE SELECTIVE	31
4.3.1. COLLECTES SELECTIVES DES EMBALLAGES, VERRE ET PAPIERS	31
4.3.2. COLLECTES SEPARATIVES	38

5. DEVENIR DES DECHETS	40
5.1. TRANSFERT	40
5.2. DECHETERIES	42
5.2.1. ORGANISATION	42
5.2.2. TONNAGES	42
5.2.3. TAUX DE VALORISATION :	44
5.3. CENTRE D'ENFOUISSEMENT	45
5.3.1. ASPECTS REGLEMENTAIRES	45
5.3.2. USAGE DU SITE	45
5.3.3. TONNAGES	46
5.4. CENTRE DE TRI	46
5.5. ANCIEN CENTRE DE STOCKAGE	47
6. INDICATEURS FINANCIERS	48
6.1. GENERALITES	48
6.1.1. FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS	48
6.2. MONTANTS ANNUELS GLOBAUX	49
6.2.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49
6.2.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DONT PRESTATIONS DE SERVICE.....	49
6.3. PRINCIPALES RECETTES	50
6.3.1. PRODUIT DE TEOM	50
6.3.2. REDEVANCES ET DROITS D'ENTREE	50
6.3.3. DIFFERENTES AIDES PUBLIQUES ET SOUTIENS REÇUS D'ORGANISMES AGREES POUR LA GESTION DES DECHETS	50
6.4. COUTS DU SERVICE	51
7. PROJETS 2021	52
7.1. DEPLOIEMENT DU TRI SELECTIF	52
7.1.1. PROJET « SALON JAUNE »	52
7.1.2. PROJET « BERRE JAUNE »	52
7.2. INFRASTRUCTURE	52
7.2.1. DEBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA 2° DECHETERIE DE SALON-DE-PROVENCE	52
7.2.2. TRAVAUX DE DEMOLITION DES ANCIENS LOCAUX SANITAIRES SUR LE CENTRE DE TRANSFERT DE SALON DE PROVENCE	52
7.2.3. POURSUITE DE LA DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS	52
7.3. NOUVELLES FILIERES	52

1. Le territoire

1.1. Les communes et la population

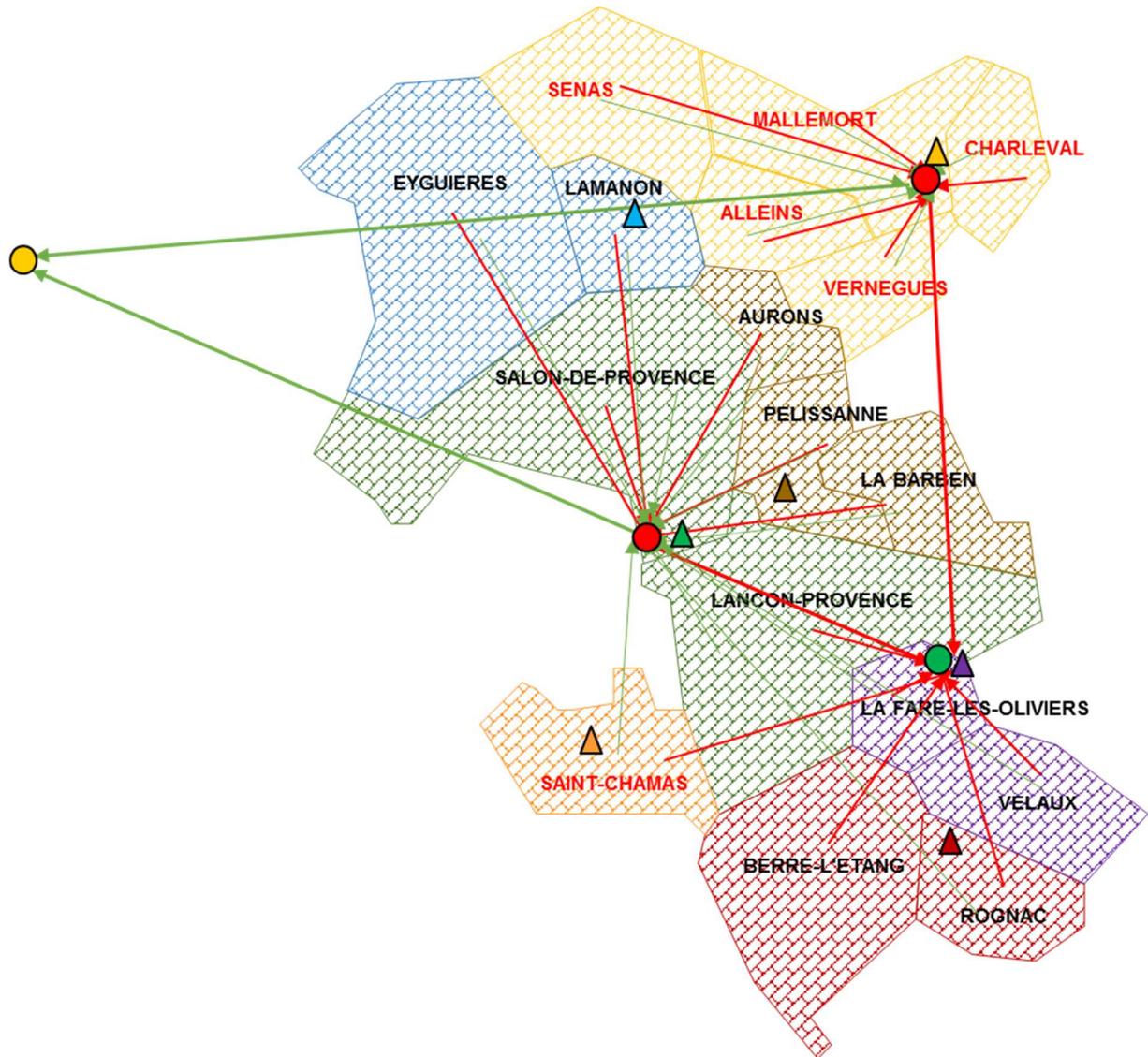
Le territoire du Pays Salonais se compose des 17 communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues.

Il s'étend de l'étang de Berre au Sud à la Durance au Nord et compte 146 714 habitants (population municipale INSEE 2017).

	Population 2020 (INSEE 2017)
Alleins	2 512
Aurons	551
Berre l'Étang	13 472
Charleval	2 700
Eyguières	7 008
La Barben	845
La Fare-les-Oliviers	8 476
Lamanon	2 004
Lançon-Provence	8 959
Mallemort	6 019
Pélissanne	10 344
Rognac	12 223
Saint Chamas	8 574
Salon-de-Provence	45 528
Sénas	6 965
Velaux	8 689
Vernègues	1 845
Total Territoire	146 714

1.2. Les différents flux de déchets

La carte ci-dessous présente les flux principaux de déchets sur le territoire. Les deux centres de transfert des déchets permettent de massifier les flux pour diminuer le nombre de camions sur les routes (meilleurs bilans environnemental et économique).



Cartographie des principaux flux de déchets

Les déchets collectés en déchèteries sont orientés dans les filières locales décrites dans le tableau suivant :

	<p>Déchets Verts Valorisation organique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Plateforme de compostage de Sede à Tarascon (13) – Biotechna à Ensuès-la-Redonne (13) – Eco compost à Ventabren (13) – Valsud à Fuveau (13) – Dalorec à Rognac (13)
	<p>Ferrailles Valorisation matière</p>	<p>Profermet à Rognac (13), GDE à Marseille (13)</p>
	<p>Cartons Valorisation matière</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Centre de tri SILIM Environnement à Marignane (13) – Centre de tri SMAP à Vitrolles (13)
	<p>Bois Valorisation matière</p>	<p>Dalorec à Rognac (13), Valecobois à Vitrolles (13)</p>
	<p>Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)</p>	<p>Triade à Rousset (13), Derichebourg à Marignane (13)</p>
	<p>Encombrants non valorisables Enfouissement</p>	<p>CSDND SMA Vautubière à La Fare-les-Oliviers (13)</p>
	<p>Déchets Diffus Spécifique Régénération, Incinération</p>	<ul style="list-style-type: none"> – SOLAMAT via SPUR à Rognac (13) – VALORTEC à Rognac (13)
	<p>Gravats Aménagement paysager, concassage, comblement de carrière</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Dépôt d'inertes Ortec Générale de Dépollution à Lançon-Provence (13) – Centre de tri Provence Valorisations à Istres (13)

	<p>Déchets d'éléments d'ameublement</p> <p>Valorisation matière et énergétique</p>	<p>Eco-Mobilier : Centre de tri Provence Valorisations à Istres (13)</p> <p>Dalorec à Rognac (13) / Centre de tri SMAP à Vitrolles (13)</p>
	<p>Pneumatiques</p> <p>Valorisation énergétique ou matières</p>	<p>Collecteur agréé France Recyclage Pneumatiques</p> <p>→ SEVIA (84)</p>
	<p>Huiles minérales</p> <p>Régénération (3 litres d'huile usagée pour 1 litre d'huile régénérée)</p>	<p>Récupérateurs agréés : SRRHU (13), VALORTEC (13)</p>
	<p>Batteries et piles</p> <p>Valorisation matière</p>	<p>SRI à Marignane (13), COREPILE</p>

1.3. Les règlements régissant le service

Le règlement sur la gestion des déchets ménagers et assimilés a été voté en séance du 21 janvier 2006. Il fixe les règles de collecte des ordures ménagères, liste les déchets recyclables ainsi que les modalités d'accès en déchèteries.

1.4. Les agents et l'organisation du service

Le service Gestion des Déchets se compose de 53 personnes réparties selon la liste ci-dessous :

- 1 directeur
- 3 responsables de division
- 5 techniciens ou adjoints techniques
- 6 assistantes administratives
- 2 agents dédiés à la sensibilisation et à la communication
- 1 ambassadeur du tri
- 35 agents dédiés à la collecte en régie dont
 - 1 responsable
 - 2 assistants
 - 1 mécanicien.

1.5. Le matériel de collecte

Le service Gestion des Déchets est équipé de 11 bennes à ordures ménagères et 8 véhicules légers.

Véhicules de collecte (BOM + Plateau)	Véhicules exploitation	Total
11	8	19

2. Bilan de l'année 2020

2.1. Bilan Global

Déchets	Tonnages
Ordures Ménagères	50 173
Collecte sélective (emballages, papiers et verre)	8 110
Déchèteries	54 329
dont Encombrants en porte à porte	970
Total déchets managers et assimilés	112 612

2.2. Bilan quantitatif

2.2.1. Données générales

Le tableau ci-dessous présente les tonnages produits par les habitants du Territoire du Pays Salonais, il ne comptabilise pas la part des apports en déchèterie de La Fare les Oliviers émanant des habitants de Coudoux.

Les déchets encombrants collectés en porte à porte sont donnés à titre indicatif, car déjà comptabilisés dans les tonnages pris en charge via les déchèteries.

Tonnages	DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTES SUR VOIE PUBLIQUE		DECHETS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX							DE CHETS PRO	DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE OU PORTE A PORTE					DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE ET REPARTIS PAR COMMUNE SELON LES PRISES EN CHARGE FINANCIERES LE TOTAL INCLUT LES TONNAGES AFFECTES A COUDOUX VIA LA DECHETERIE DE LA FARE LES OLIVIERS											TOTAL 2020
	Ordures ménagères	Encombrants collectés en PAP	Encombrants et Balayures pris en charge par les ST	Déchets verts des ST	Gravats ST	Bois des ST	Ferrailles des ST	Cartons des STs	Pneus des Services Techniques	Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (Papiers + emballages.)	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets inertes	Huiles	Pneus	DEA	
ALLEINS	893		0	39	0	0	0	1	0		104	87	17	28	7	451	48	22	109	19	229	9	483	1	3	38	2 587
AURONS	217	6	0	59	0	0	0	0	0		12	25	5	10	2	90	10	5	31	5	46	1	133	0	0	7	658
BERRE L'ETANG	5 462		587	393	10	170	93	29	3		93	158	40	87	28	845	142	62	597	64	866	23	2 326	7	16	42	12 145
CHARLEVAL	960		63	0	23	19	0	0	0		78	68	9	27	5	484	51	24	117	20	246	9	520	1	3	41	2 767
EYGUIERES	2 271	80	77	1 606	0	12	2	14	0		149	154	38	37	14	353	104	50	251	49	434	18	896	1	6	78	6 612
LA BARBEN	279	2	0	0	0	0	0	0	0		36	26	4	8	3	138	15	8	48	7	70	2	204	0	0	10	858
LA FARE-LES-OLIVIERS	2 607	42	96	14	0	1	0	8	0		278	205	33	52	42	779	110	46	325	39	387	18	1 046	4	4	37	6 132
LAMANON	583	4	37	1	0	0	0	0	0		80	72	13	10	12	101	30	14	72	14	124	5	256	0	2	22	1 448
LANCON PROVENCE	2 992	41	18	197	167	11	0	1	0		305	217	34	47	28	632	88	38	253	43	324	11	1 109	1	4	106	6 627
MALLEMORT	2 140		114	61	0	0	7	4	0		180	204	23	84	30	1 080	115	53	260	45	548	21	1 158	1	6	92	6 226
PELISSANNE	3 117	91	65	37	0	0	0	0	0		300	267	46	74	46	1 688	184	96	591	90	862	26	2 493	0	5	122	10 109

ROGNAC	4 208	92	372	255	32	21	42	17	1		371	215	46	70	45	767	129	56	542	58	785	21	2 110	7	15	38	10 225
SAINT CHAMAS	2 389		70	140	122	2	0	0	0		167	185	48	58	26	1 047	108	80	421	61	540	19	1 535	6	5	32	7 060
SALON-DE-PROVENCE	17 129	533	613	213	0	60	35	19	14	286	701	757	199	272	55	3 210	450	192	1 285	219	1 644	58	5 635	4	20	538	33 608
SENAS	1 534		305	425	342	149	53	19	0		97	168	33	49	10	351	103	50	249	48	431	18	890	1	6	77	5 408
VELAUX	2 737	79	241	245	0	9	2	0	0		394	228	29	43	29	798	113	47	333	40	397	18	1 072	4	4	38	6 822
VERNEGUES	656		0	5	0	0	0	0	0		87	53	5	12	5	331	35	16	80	14	168	6	355	0	2	28	1 858
TOTAL 2020	50 173	970	2 659	3 691	728	456	234	111	19	286	3 432	3 090	621	968	386	13 144	1 834	861	5 563	834	8 100	285	22 221	39	102	1 345	121 150
<i>TOTAL* Incluant Coudoux</i>	50 173	970	2 659	3 691	728	456	234	111	19	286	3 432	3 090	621	968	386	13 490	1 883	882	5 708	852	8 272	293	22 685	41	102	1 361	122 392

Les habitants du territoire ont généré 121 150 tonnes de déchets soit 0,45% de moins qu'en 2019.

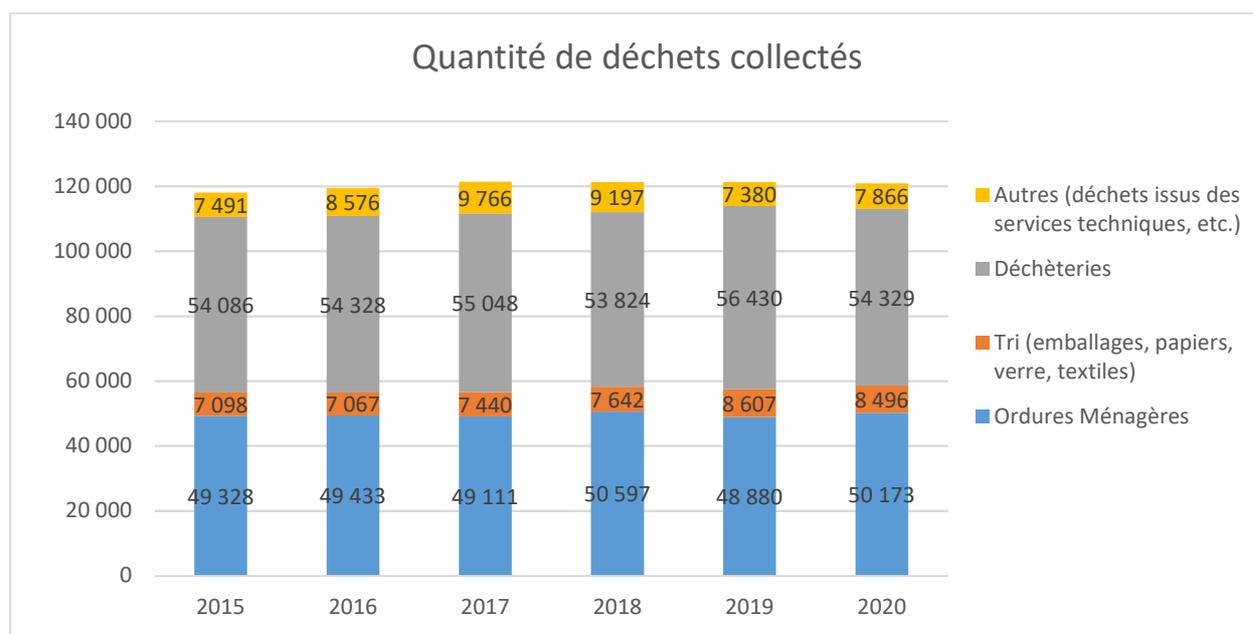
Les ordures ménagères représentent 50 173 tonnes.

Le déploiement de la collecte sélective en porte à porte s'est poursuivi et, combiné au travail de maillage des points d'apport volontaire et de sensibilisation, a permis de collecter et traiter 8 496 tonnes de déchets recyclables (emballages, papiers, verre et textiles).

Kg/an/hab	DECHETS NON RECYCLABLES COLLECTES SUR VOIE PUBLIQUE		DECHETS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX								DE CHETS PRO	DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN APPOINT VOLONTAIRE OU PORTE A PORTE					DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE ET REPARTIS PAR COMMUNE SELON LES PRISES EN CHARGE FINANCIERES LE TOTAL INCLUT LES TONNAGES AFFECTES A COUDOUX VIA LA DECHETERIE DE LA FARE LES OLIVIERS											TOTAL 2020
	Ordures ménagères	Encombrants collectés en PAP	Encombrants et Balayures pris en charge par les ST	Déchets verts des ST	Gravats ST	Bois des ST	Ferrailles des ST	Cartons des STs	Pneus des Services Techniques	Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (Papiers + emballages)	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets inertes	Huiles	Pneus	DEA		
ALLEINS	356	0	0	16	0	0	0	0	0	0	41	35	7	11	2,9	179	19	9	43	7	91	4	192	0	1	15	1 030	
AURONS	394	11	0	108	0	0	0	0	0	0	22	46	8	18	4,5	163	18	9	57	9	83	3	241	0	1	12	1 195	
BERRE L'ETANG	405	0	44	29	1	13	7	2	0	0	7	12	3	6	2,0	63	11	5	44	5	64	2	173	1	1	3	901	
CHARLEVAL	356	0	23	0	9	7	0	0	0	0	29	25	3	10	2,0	179	19	9	43	7	91	4	192	0	1	15	1 025	
EYGUIERES	324	11	11	229	0	2	0	2	0	0	21	22	5	5	2,0	50	15	7	36	7	62	3	128	0	1	11	944	
LA BARBEN	330	2	0	0	0	0	0	0	0	0	43	31	5	9	3,7	163	18	9	57	9	83	3	241	0	1	12	1 015	
LA FARE-LES-OLIVIERS	308	5	11	2	0	0	0	1	0	0	33	24	4	6	4,9	92	13	5	38	5	46	2	123	1	0	4	723	
LAMANON	291	2	19	1	0	0	0	0	0	0	40	36	6	5	5,8	50	15	7	36	7	62	3	128	0	1	11	723	
LANCON PROVENCE	334	5	2	22	19	1	0	0	0	0	34	24	4	5	3,1	71	10	4	28	5	36	1	124	0	0	12	740	
MALLEMORT	356	0	19	10	0	0	1	1	0	0	30	34	4	14	5,0	179	19	9	43	7	91	4	192	0	1	15	1 034	
PELISSANNE	301	9	6	4	0	0	0	0	0	0	29	26	4	7	4,4	163	18	9	57	9	83	3	241	0	1	12	977	

ROGNAC	344	8	30	21	3	2	3	1	0	0	30	18	4	6	3,6	63	11	5	44	5	64	2	173	1	1	3	837
SAINT CHAMAS	279	0	8	16	14	0	0	0	0	0	19	22	6	7	3,0	122	13	9	49	7	63	2	179	1	1	4	823
SALON-DE-PROVENCE	376	12	13	5	0	1	1	0	0	6	15	17	4	6	1,2	71	10	4	28	5	36	1	124	0	0	12	738
SENAS	220	0	44	61	49	21	8	3	0	0	14	24	5	7	1,5	50	15	7	36	7	62	3	128	0	1	11	776
VELAUX	315	9	28	28	0	1	0	0	0	0	45	26	3	5	3,4	92	13	5	38	5	46	2	123	1	0	4	785
VERNEGUES	356	0	0	2	0	0	0	0	0	0	47	29	3	7	2,6	179	19	9	43	7	91	4	192	0	1	15	1 007
TOTAL 2020	342	7	18	25	5	3	2	1	0	2	23	21	4	7	3	92	13	6	39	6	56	2	155	0	1	9	834

Le graphique ci-dessous résume les informations précédentes et les compare sur 5 ans. Les dispositions prises pendant la période de confinement de mi-mars à mi-avril 2020 ont conduit à suspendre temporairement la collecte sélective en porte à porte et à fermer l'ensemble des déchèteries. Cependant les quantités prises en charges restent dans l'ensemble cohérentes avec les données antérieures. Ces chiffres sont encourageants car ils illustrent les habitudes des habitants du territoire qui ont maintenu leur geste de tri, malgré les difficultés rencontrées en 2020.



2.2.2. Evolution

Le tableau ci-dessous montre les évolutions en % de tonnages collectés en 1 an et en 5 ans.

Evolutions	OM	TRI	DECHETERIES	AUTRES
2019-2020	0,34%	-1,28%	-3,72%	6,58%
2016-2020	1,50%	20,13%	0,00%	-9,48%

En 2020, la production d'ordures ménagères (OM) augmente légèrement (170 tonnes d'ordures ménagères de plus qu'en 2019).

La collecte du tri (emballages, papiers, verre et textiles) a rencontré un ralentissement (100 tonnes de moins qu'en 2019) expliqué par l'arrêt de la collecte sélective en porte à porte sur la période du 15 mars au 12 mai 2020.

Ces fluctuations sont sans doute les conséquences du confinement (nettoyage et entretien des maisons, difficulté pour se déplacer, etc.).

La comparaison avec les données de 2016 permet de relativiser ce léger fléchissement.

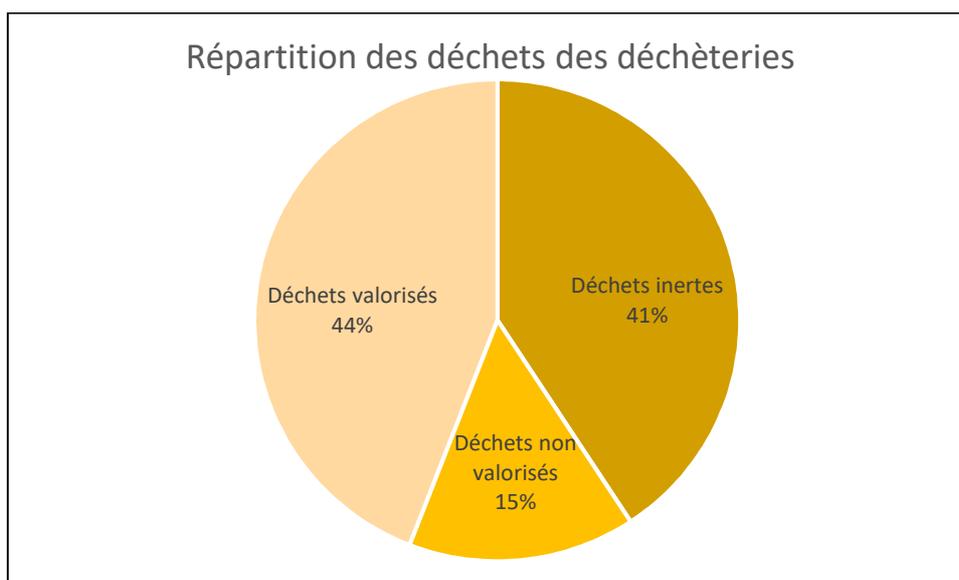
La quantité de déchets « autres » dépend de l'activité des services techniques municipaux d'une année sur l'autre et peut donc fluctuer très fortement.

Le taux de valorisation

Le taux de valorisation est le rapport entre les déchets qui sont valorisés (ceux qui ont une seconde vie) de ceux qui ne le sont pas.

Le graphique ci-dessous illustre le taux de valorisation en déchèteries. Il apparaît que la quantité de déchets valorisables est plus importante que la quantité de non valorisables.

La totalité des déchets inertes collectés sur le territoire est valorisée (matériaux recyclés ou remblaiement de carrières), ce qui porte à 84,6% le taux de valorisation sur les 7 déchèteries du territoire.



Il est cependant intéressant de calculer le taux de valorisation hors gravats. En effet, les gravats étant très denses, la prise en compte des gravats dans le calcul du taux de valorisation « écrase » les autres matériaux et ne permet pas de connaître la réelle marge de progression de chaque déchèterie. Le taux de valorisation hors gravats des déchèteries s'élève à 74,0%.

2.3. Bilan financier en € TTC

	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
TONNAGE	50173	3090	5 021	54328	8 189	120 800
POPULATION	146714	146714	146714	146714	146714	146 714
COÛT COMPLET €/hab	73,92	1,69	19,53	31,84	9,93	136,90
COÛT COMPLET €/tonne	216,15	80,06	570,59	85,99	177,88	166,27
COÛT AIDE €/hab	73,92	1,02	10,52	29,42	8,83	110,57
COÛT AIDE €/tonne	216,15	48,62	307,55	79,45	158,18	134,29

2.4. Bilan des actions

2020 a été marquée par un confinement total dû à la pandémie de COVID-19. Durant ces 2 mois de confinement, les plannings de collecte ont été bouleversés. Des projets n'ont pu se concrétiser ou ont été retardé.

- **2 mois d'interruption de la collecte du tri en porte-à-porte** : durant cette période, les usagers ont été invités à se déplacer aux points d'apport volontaire le plus proche du domicile, ce qui a saturé certains points.
- **Utilisation du centre de transfert des déchets de Salon de Provence.** Afin de disposer d'un exutoire plus proche et d'optimiser le temps de collecte des points d'apport volontaires (PAV), une partie des emballages collectés en PAV a transité par le centre de transfert de Salon-de-Provence.
- **Fermeture de toutes les déchèteries** durant presque 1 mois (du 17/03/20 au 20/04/20).
- **L'accueil téléphonique** est resté opérationnel pour renseigner les usagers sur toutes les thématiques (changement de collecte, consignes de tri, etc.).

Néanmoins, avant et après la période de confinement, certaines actions ont pu être conduites voire finalisées.

2.4.1. Déchèteries

Le confinement imposé dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 a conduit à fermer l'ensemble des déchèteries à compter du 17 mars 2020. Dès le 21 avril 2020, les 7 déchèteries ont rouvert selon des horaires modifiés (9h-13h et 14h à 17h) en respectant de nouvelles règles sanitaires, en limitant notamment le nombre d'apporteurs présents simultanément en haut de quai. Ce fonctionnement a généré d'importantes files d'attente sur chaque site. La situation s'est progressivement rétablie.



File d'attente à la déchèterie de La Fare les Oliviers

Une plateforme de dépôt au sol a été construite dans le prolongement de la déchèterie de Salon-de-Provence. Cet aménagement a permis d'optimiser la prise en charge des végétaux et faire face aux apports saisonniers impactant l'affluence sur site, dès le mois de juin 2020. Il s'agit d'une plateforme en béton de 310 m² permettant aux usagers de déposer au sol leurs déchets végétaux, contenu par un mur en L composé de 65 blocs en béton. Une voie d'accès et de sortie attenantes à la déchèterie actuelle ont été créées. Coût de cet aménagement : 186 000 € TTC.



Plateforme végétaux à la déchèterie de Salon-de-Provence

Afin d'évacuer les déchets d'éléments d'ameublement pris en charge via les déchèteries, les 3 déchèteries du sud du Territoire se sont vues équipées d'une benne dédiée. Ce dispositif a permis d'initier la filière de déchets d'élément d'ameublement est prendre en charge 203 tonnes de ces déchets afin de les valoriser.

Par ailleurs, la maîtrise d'œuvre nécessaire à la réhabilitation de la déchèterie de Rognac a été initiée.

2.4.2. Centres de transfert

Les travaux de construction des nouveaux locaux administratifs et sanitaires du Centre de Transfert « Les Milanis » situés à Salon-de-Provence, initiés au mois d'octobre 2019 et prévus pour une durée initiale du chantier de 11 mois (hors période COVID-19) ont été poursuivis. Ces locaux sont utilisés par les prestataires en charge de la collecte et de la gestion du quai de transfert. Les anciens locaux, vétustes et dangereux ne permettaient plus l'accueil des agents en toute sécurité.

Le cout des travaux s'élève à 430 985,57 € HT.



Façade Sud-Est du bâtiment



Intérieur du bâtiment

Les prestataires Coved et Veolia pourront s'y installer début 2021.

3. Actions de sensibilisation et de prévention

3.1. Actions de sensibilisation et de communication

3.1.1. Tri sélectif

Durant les périodes « hors confinement » des actions auprès de différents publics, avec le respect des gestes barrière, ont tout de même pu être menées par les ambassadeurs du tri :

- stand à Intermarché de Salon-de-Provence, au forum écocitoyen de Charleval, aux forums des associations à Salon-de-Provence, Rognac, Sénas,
- 17 animations en écoles, centres sociaux, crèche (personnel, parents, enfants), déchèterie.

Total : environ 3 600 personnes sensibilisées.



Forum des associations à Rognac



Stand Intermarché à Salon-de-Provence

L'accueil téléphonique est resté opérationnel même pendant les confinements pour rappeler aux usagers interrogatifs où et comment trier.

Le jeu-concours organisé pour toutes les structures pédagogiques du territoire dans le cadre de l'extension des consignes de tri a dû s'adapter. Il a pris une forme sur internet et a permis de valoriser 7 actions, dont 6 abouties.



Décorations de Noël école Viala Lacoste

L'ensemble des personnes touchées grâce à ces actions s'élève à environ 2 000.

3.2. Actions autour de la prévention

3.2.1. Compostage

La campagne de distribution de composteurs a démarré au cours du premier trimestre. 256 composteurs ont été distribués* (pour 510 personnes sensibilisées) et c'est durant cette période que le contenu et l'organisation des séances de distribution ont été « rodés ». Les candidats ont tous reçu une sensibilisation à la pratique du compostage de jardin, signé une charte d'engagement et récupéré le guide du compostage individuel.

L'équipe de la Direction Gestion des déchets assure un suivi téléphonique pour répondre aux questions et pérenniser la pratique.

Nota : rectificatif sur rapport annuel 2019. Les 300 composteurs commandés et réceptionnés en 2019 ont été distribués en 2020, précisément 256.



Sensibilisation au compostage individuel lors de la remise du composteur

3.2.2. Lutte contre le gaspillage alimentaire

5 interventions ont été menées dans un centre de formation et d'apprentissage (CFA) et des collèges pour un total d'environ 2 500 élèves sensibilisés et fixent un objectif de développer le compostage des déchets de cantine en école.

Saméd 8 Février 2020
www.laprovence.com

Salon

3

Les collégiens sensibilisés au gaspillage alimentaire

Les ambassadeurs du tri ont prodigué leurs conseils aux élèves de Jean-Bernard. Reportage

Il s'agit d'un "pas de saladette", et je me suis retrouvée dans une poubelle", se plaint une appétissante litière. À ses côtés, une michette de pain dénoncée : "On m'a juste mordillé le menton et laissé tomber comme un vieux croûton". Ces affiches pleines d'imaginations ont été placardées à l'entrée du collège Jean Bernard où une opération de sensibilisation au gaspillage alimentaire a été conduite tout au long de la semaine par les ambassadeurs du tri de la Métropole en partenariat avec le Département.

Actuellement, les biodéchets de la cuisine finissent généralement dans le circuit normal des ordures ménagères. Le but de cette opération est donc de réfléchir avec les établissements et les collégiens aux moyens à mettre en œuvre pour les trier, les valoriser et les transformer en compost", indique la responsable de l'opération, Maurine Agier.

Concrètement, des poubelles de tri compartimentées ont été installées au sein du réfectoire mais il faut signaler qu'une centaine d'élèves en moins ont mangé ce jour-là à la cantine en raison de la grève.

Des conseils et solutions ont également été proposés par les ambassadeurs du tri afin de limiter le gaspillage tels que :



Des "tables de tri" ont été installées au sein du réfectoire du collège Jean Bernard. JPH/OTJ L.B.

propos les mêmes. Quant à jeudi, elles étaient bien moins nombreuses mais il faut signaler qu'une centaine d'élèves en moins ont mangé ce jour-là à la cantine en raison de la grève.

Des conseils et solutions ont également été proposés par les ambassadeurs du tri afin de limiter le gaspillage tels que :



À gauche, la responsable de l'opération, Maurine Agier, en compagnie d'un cuisinier.

l'adaptation des portions ou le réaménagement de la disposition des aliments sur le self.

"Les enfants peuvent demander en avoir moins pour réduire le gaspillage", souligne, en effet, Maurine Agier. Aussi, le pain, par exemple, est désormais placé à la fin de la chaîne de self. "S'il est placé au début, les enfants

se servent sans savoir ce qu'il y a au menu. Le mettre à la fin leur permet d'adapter leur consommation en fonction de ce qu'il y a dans leur assiette".

Une table de tri ou de partage a également été mise en place. Elle permet à un élève de mettre à disposition des autres un produit intact qu'il ne sou-

LES CHIFFRES

1/3 de la nourriture produite dans le monde finit à la poubelle, cette proportion a été doublée depuis les années 70. À noter qu'en parallèle, 1 milliard d'individus souffrent de la faim dans le monde. En France, plus de 20 kg de déchets alimentaires sont jetés par personne et par an, dont 7 kg d'aliments encore emballés. Ce qui représente 150 euros par an et par personne. Le gaspillage alimentaire se produit tout au long de la chaîne d'approvisionnement, du stade de la production agricole, jusqu'à celui de la consommation, en passant par le stockage, la transformation et la distribution. 90% de ce gaspillage a lieu de la production à la distribution et 10% lors de la consommation.

haie pas consommé, consacré directement à une erreur de choix ou à une évolution de sa faim au cours du déjeuner.

Pour l'heure, deux établissements du pays salonnais ont été sensibilisés à la réduction des déchets : les collèges Louis Le-

grain et Jean-Bernard à Salon. D'autres le seront bientôt : Roquepertuis à Velours, Commandant Cousteau à Rogues, Joseph d'Arbaud à Salon et Lucie Juliaud à Eyguènes.

En France, en moyenne 20 kg de déchets alimentaires valorisables par personne et par an sont jetés à la poubelle. Il paraît donc indispensable de sensibiliser les enfants à cette problématique pour qu'ils adoptent les bons gestes dès le plus jeune âge.

L'AGENDA

AUJOURD'HUI

• Inauguration. Le candidat d'"Osons Salon", Philippe Montagnon, inaugure son local de campagne dès 11 h.

• 14.00. Car de thérapie.

• Conférence. Une conférence intitulée "Innovation, énergie et énergétique" se déroulera à l'Institut, salle 4, à 14 h. Elle sera suivie d'un atelier "découvrir son intuition".

• 16.00. 18.00.

• 06.23.42.74.79.

CINÉMA

EVYGNÈRES

Le Grenier de l'Alcazar • 19.00. 20.00. 21.00. 22.00. 23.00. 24.00. 25.00. 26.00. 27.00. 28.00. 29.00. 30.00. 31.00. 32.00. 33.00. 34.00. 35.00. 36.00. 37.00. 38.00. 39.00. 40.00. 41.00. 42.00. 43.00. 44.00. 45.00. 46.00. 47.00. 48.00. 49.00. 50.00. 51.00. 52.00. 53.00. 54.00. 55.00. 56.00. 57.00. 58.00. 59.00. 60.00. 61.00. 62.00. 63.00. 64.00. 65.00. 66.00. 67.00. 68.00. 69.00. 70.00. 71.00. 72.00. 73.00. 74.00. 75.00. 76.00. 77.00. 78.00. 79.00. 80.00. 81.00. 82.00. 83.00. 84.00. 85.00. 86.00. 87.00. 88.00. 89.00. 90.00. 91.00. 92.00. 93.00. 94.00. 95.00. 96.00. 97.00. 98.00. 99.00. 100.00.

GRANS

Espace Robert Hosselin • 18.00. 19.00. 20.00. 21.00. 22.00. 23.00. 24.00. 25.00. 26.00. 27.00. 28.00. 29.00. 30.00. 31.00. 32.00. 33.00. 34.00. 35.00. 36.00. 37.00. 38.00. 39.00. 40.00. 41.00. 42.00. 43.00. 44.00. 45.00. 46.00. 47.00. 48.00. 49.00. 50.00. 51.00. 52.00. 53.00. 54.00. 55.00. 56.00. 57.00. 58.00. 59.00. 60.00. 61.00. 62.00. 63.00. 64.00. 65.00. 66.00. 67.00. 68.00. 69.00. 70.00. 71.00. 72.00. 73.00. 74.00. 75.00. 76.00. 77.00. 78.00. 79.00. 80.00. 81.00. 82.00. 83.00. 84.00. 85.00. 86.00. 87.00. 88.00. 89.00. 90.00. 91.00. 92.00. 93.00. 94.00. 95.00. 96.00. 97.00. 98.00. 99.00. 100.00.

MALLEMORT

Ciné Théâtre Dany • 18.00. 19.00. 20.00. 21.00. 22.00. 23.00. 24.00. 25.00. 26.00. 27.00. 28.00. 29.00. 30.00. 31.00. 32.00. 33.00. 34.00. 35.00. 36.00. 37.00. 38.00. 39.00. 40.00. 41.00. 42.00. 43.00. 44.00. 45.00. 46.00. 47.00. 48.00. 49.00. 50.00. 51.00. 52.00. 53.00. 54.00. 55.00. 56.00. 57.00. 58.00. 59.00. 60.00. 61.00. 62.00. 63.00. 64.00. 65.00. 66.00. 67.00. 68.00. 69.00. 70.00. 71.00. 72.00. 73.00. 74.00. 75.00. 76.00. 77.00. 78.00. 79.00. 80.00. 81.00. 82.00. 83.00. 84.00. 85.00. 86.00. 87.00. 88.00. 89.00. 90.00. 91.00. 92.00. 93.00. 94.00. 95.00. 96.00. 97.00. 98.00. 99.00. 100.00.

MIRAMAS

Le Comédia • 18.00. 19.00. 20.00. 21.00. 22.00. 23.00. 24.00. 25.00. 26.00. 27.00. 28.00. 29.00. 30.00. 31.00. 32.00. 33.00. 34.00. 35.00. 36.00. 37.00. 38.00. 39.00. 40.00. 41.00. 42.00. 43.00. 44.00. 45.00. 46.00. 47.00. 48.00. 49.00. 50.00. 51.00. 52.00. 53.00. 54.00. 55.00. 56.00. 57.00. 58.00. 59.00. 60.00. 61.00. 62.00. 63.00. 64.00. 65.00. 66.00. 67.00. 68.00. 69.00. 70.00. 71.00. 72.00. 73.00. 74.00. 75.00. 76.00. 77.00. 78.00. 79.00. 80.00. 81.00. 82.00. 83.00. 84.00. 85.00. 86.00. 87.00. 88.00. 89.00. 90.00. 91.00. 92.00. 93.00. 94.00. 95.00. 96.00. 97.00. 98.00. 99.00. 100.00.

SALON DE PROVENCE

Le Club • 18.00. 19.00. 20.00. 21.00. 22.00. 23.00. 24.00. 25.00. 26.00. 27.00. 28.00. 29.00. 30.00. 31.00. 32.00. 33.00. 34.00. 35.00. 36.00. 37.00. 38.00. 39.00. 40.00. 41.00. 42.00. 43.00. 44.00. 45.00. 46.00. 47.00. 48.00. 49.00. 50.00. 51.00. 52.00. 53.00. 54.00. 55.00. 56.00. 57.00. 58.00. 59.00. 60.00. 61.00. 62.00. 63.00. 64.00. 65.00. 66.00. 67.00. 68.00. 69.00. 70.00. 71.00. 72.00. 73.00. 74.00. 75.00. 76.00. 77.00. 78.00. 79.00. 80.00. 81.00. 82.00. 83.00. 84.00. 85.00. 86.00. 87.00. 88.00. 89.00. 90.00. 91.00. 92.00. 93.00. 94.00. 95.00. 96.00. 97.00. 98.00. 99.00. 100.00.

LES ARCADES

Place Gambetta • 18.00. 19.00. 20.00. 21.00. 22.00. 23.00. 24.00. 25.00. 26.00. 27.00. 28.00. 29.00. 30.00. 31.00. 32.00. 33.00. 34.00. 35.00. 36.00. 37.00. 38.00. 39.00. 40.00. 41.00. 42.00. 43.00. 44.00. 45.00. 46.00. 47.00. 48.00. 49.00. 50.00. 51.00. 52.00. 53.00. 54.00. 55.00. 56.00. 57.00. 58.00. 59.00. 60.00. 61.00. 62.00. 63.00. 64.00. 65.00. 66.00. 67.00. 68.00. 69.00. 70.00. 71.00. 72.00. 73.00. 74.00. 75.00. 76.00. 77.00. 78.00. 79.00. 80.00. 81.00. 82.00. 83.00. 84.00. 85.00. 86.00. 87.00. 88.00. 89.00. 90.00. 91.00. 92.00. 93.00. 94.00. 95.00. 96.00. 97.00. 98.00. 99.00. 100.00.

Article dans la presse sur la sensibilisation au gaspillage alimentaire

3.2.3. Interventions en déchèteries

En partenariat avec FNE (France Nature Environnement), une intervention en déchèterie a eu lieu pour sensibiliser les usagers au broyage de végétaux, à la technique du paillage, du mulching, au compostage, soit à la valorisation des déchets verts directement dans le jardin pour enrichir et protéger les sols, et pour économiser des déplacements en déchèterie.



Intervention sur la déchèterie de Salon-de-P^{ce}

3.2.4. Animations en milieu scolaire

Le Conseil de Territoire du Pays Salonais a engagé dès 2005 une action de sensibilisation des enfants des écoles primaires.

Via un marché de prestation de service, l'association CPIE a dispensé deux-demi-journées d'information sur la gestion des déchets pour les classes de cycle 2 (CE2, CM1, CM2). Ces interventions basées sur l'enseignement et le jeu rencontrent toujours beaucoup de succès, tant auprès des instituteurs que des élèves.

1 915 élèves ont été concernés par 144 animations sur l'année.

En 2020, les actions de proximité liées à la prévention des déchets ont permis aux ambassadeurs de sensibiliser environ 9 000 personnes.

4. La collecte

4.1. Equipements de pré-collecte

- [Bacs](#)

Le parc de bacs présents sur le territoire est décrit dans le tableau suivant.

Les bacs individuels sont des bacs mis à disposition d'un ménage pour son usage personnel. Les bacs individuels ne doivent en aucun cas rester dans la rue en permanence. Ils doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

Les bacs collectifs sont des bacs de volume supérieur (660 à 1100 litres) mis en place pour l'usage d'un groupe de personnes. Ces bacs sont nettoyés et désinfectés 3 fois par an par un prestataire de service (ANCO).

Bacs individuels			Bacs collectifs		
OM	CS	Total	OM	CS	Total
76 693	30 747	107 440	21 840	1 596	23 436

- [Colonnes d'apport volontaire](#)

Emballages (hors verre)	Papiers	VERRE	TOTAL
312	243	328	883

Un point d'apport volontaire « type » est composé de 3 colonnes :

- ✓ une colonne pour le tri du verre
- ✓ une colonne pour le tri du papier
- ✓ une colonne pour le tri de tous les emballages (briques alimentaires, emballages en carton, en plastique, en métal).

- [Dispositifs enterrés](#)

Les dispositifs enterrés mis en place sur le territoire sont à la charge des communes pour ce qui concerne les travaux de mise en place et la maintenance. Le Service Gestion des

Déchets du Territoire du Pays Salonais prend en charge la collecte de ces points, dans les mêmes conditions techniques que les contenants classiques pour chaque flux.

Pour les ordures ménagères et le bi-flux, il s'agit de bacs roulants collectés en benne à ordures ménagères mis en place dans des « ascenseurs à bacs ».

Pour les emballages, les papiers et le verre, ce sont des colonnes d'apport volontaire, collectées en camion grue.

Ordures ménagères	Emballages	Papiers	VERRE	TOTAL
60	13	11	12	96

Au global, le ratio d'équipement en colonnes d'apport volontaire pour l'ensemble du territoire est de :

	Nombre	Habitants/colonnes
Colonnes Emballages	325	451
Colonnes Papiers	254	578
Colonnes Verre	340	432

Pour le type de milieu auquel appartient le territoire, la couverture conseillée est d'une colonne pour 500 habitants. Bien que légèrement inférieure pour le papier, on peut considérer que la couverture est suffisante puisqu'une grande partie de la population est équipée de bacs jaunes.

4.2. Collecte des ordures ménagères

4.2.1. Organisation générale

- Les habitants des communes de Salon-de-Provence, La Barben, Lamanon, Aurons, Péliganne et Eyguières sont collectés par l'entreprise de prestation de service COVED.
- Les habitants des communes de La Fare-les-Oliviers, Rognac, Saint Chamas, Berre l'Etang, Lançon-Provence, Velaux sont collectés par l'entreprise de prestation de service SILIM.
- Les habitants des communes d'Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas, Vernègues et Saint Chamas sont collectés en régie.
- La population desservie par chaque mode de collecte est indiquée dans le tableau suivant.

Habitants desservis par un service en régie	Habitants desservis par un prestataire de service
28 615	118 099 dont 66 280 COVED dont 51 819 SILIM

4.2.2. Fréquences de collecte :

Les fréquences de collecte sont décrites dans le tableau suivant.

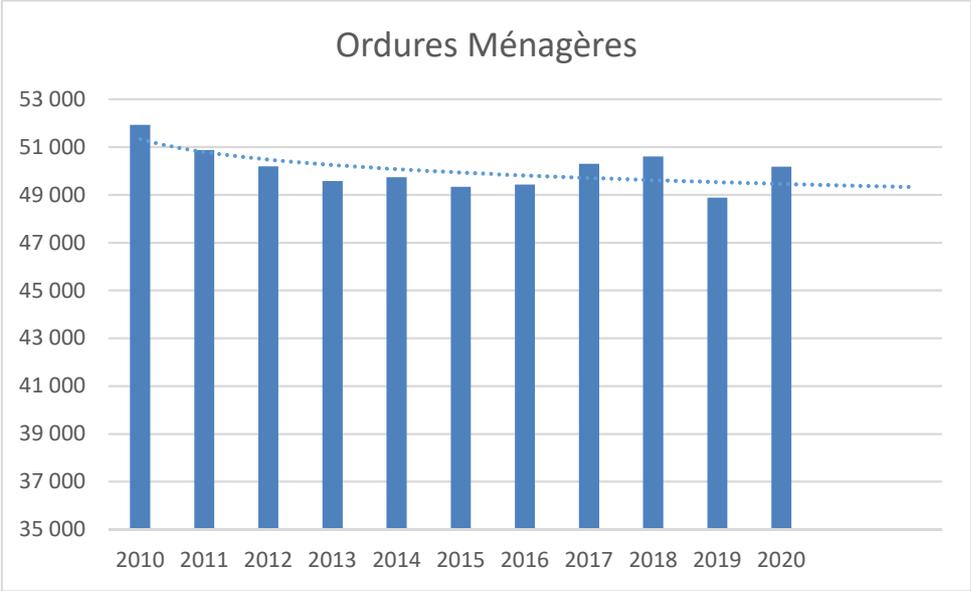
A noter que la grande majorité des habitants est collectée 2 fois par semaine pour les ordures ménagères. Les centres-villes sont quant à eux, dans la majorité des cas, collectés plus souvent, jusqu'à 6 fois par semaine.

Communes	Fréquence de collecte
Alleins	C3 à C2+1
Aurons	C2+1
Berre l'Etang	C2 à C6

Communes	Fréquence de collecte
Charleval	C2+1 à C3
Eyguières	C2+1 à C6
La Barben	C2+1
La Fare-les-Oliviers	C2 à C6
Lamanon	C2+1
Laçon Provence	C2+1 à C3
Mallemort	C2+1 à C3
Pélissanne	C2+1 à C6
Rognac	C2+1 à C6
Salon-de-Provence	C2+1 à C14
Sénas	C2+1 à C4
Saint Chamas	C2+1 à C5
Velaux	C2+1 à C6
Vernègues	C2+1

4.2.3. Tonnages des ordures ménagères collectées (en tonnes) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
51 930	50 869	50 191	49 571	49 736	49 328	49 433	49 111	50 597	48 880	50 173
	-2,0%	-1,3%	-1,2%	0,3%	-0,8%	0,2%	-0,7%	3,0%	-3,4%	2,6%



	Population totale	Tonnage OM	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 714	50 173	342,0
Alleins	2 512	893	355,5
Aurons	551	217	393,6
Berre l'Etang	13 472	5 462	405,4
Charleval	2 700	960	355,5
Eyguières	7 008	2 271	324,1
La Barben	845	279	329,8
La Fare-les-Oliviers	8 476	2 607	307,6
Lamanon	2 004	583	291,0
Laçon-Provence	8 959	2 992	334,0
Mallemort	6 019	2 140	355,5
Péliganne	10 344	3 117	301,3
Rognac	12 223	4 208	344,3
Saint Chamas	8 574	2 389	278,6
Salon-de-Provence	45 528	17 129	376,2
Sénas	6 965	1 534	220,3
Velaux	8 689	2 737	314,9
Vernègues	1 845	656	355,5

4.3. Collecte sélective

4.3.1. Collectes sélectives des emballages, verre et papiers

- Organisation générale :

Les modes de collecte des emballages et papiers en bacs jaunes sont les mêmes que pour les ordures ménagères résiduelles.

A fin 2020, la collecte sélective en porte à porte sur l'habitat pavillonnaire concerne 17 communes :

- Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas, Saint-Chamas et Vernègues où cette collecte sélective en porte à porte est assurée par la régie
- Aurons, La Barben, Eyguières, Pélissanne, Salon-de-Provence, Lamanon, où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise COVED
- Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Lançon-Provence et Velaux où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise SILIM Environnement.

Les colonnes d'apport volontaire sont collectées en prestation de service. La société Paprec Méditerranée collecte les emballages et confie la collecte du verre et des papiers à l'entreprise VIAL S.A.S.

- Fréquences de collecte :

Les bacs jaunes destinés à la collecte sélective sont collectés une fois par semaine, les mercredis ou jeudis sur l'ensemble du territoire.

Les emballages en points d'apport volontaire sont collectés de une à deux fois par semaine en fonction des secteurs.

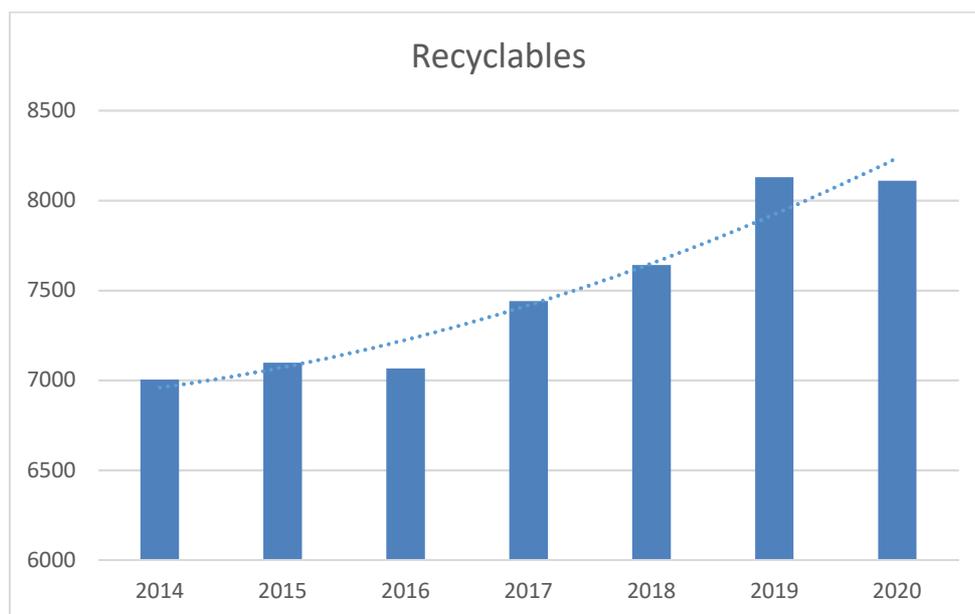
En période estivale, cette collecte peut être renforcée pour pallier le surplus de production.

Le verre et les papiers sont collectés une fois par semaine, voire toutes les deux semaines en fonction des secteurs et des rendements par colonne. En été, certains secteurs à fort potentiel touristique sont collectés deux fois par semaine.

- Tonnages des déchets recyclables collectés (en tonnes) :

Les tonnages ci-dessous n'intègre pas les quantités de déchets « textiles ».

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recyclables	7004	7098	7067	7440	7 642	8129	8 110
Evolution		1,3%	-0,4%	5,3%	2,7%	6,4%	-0,2%

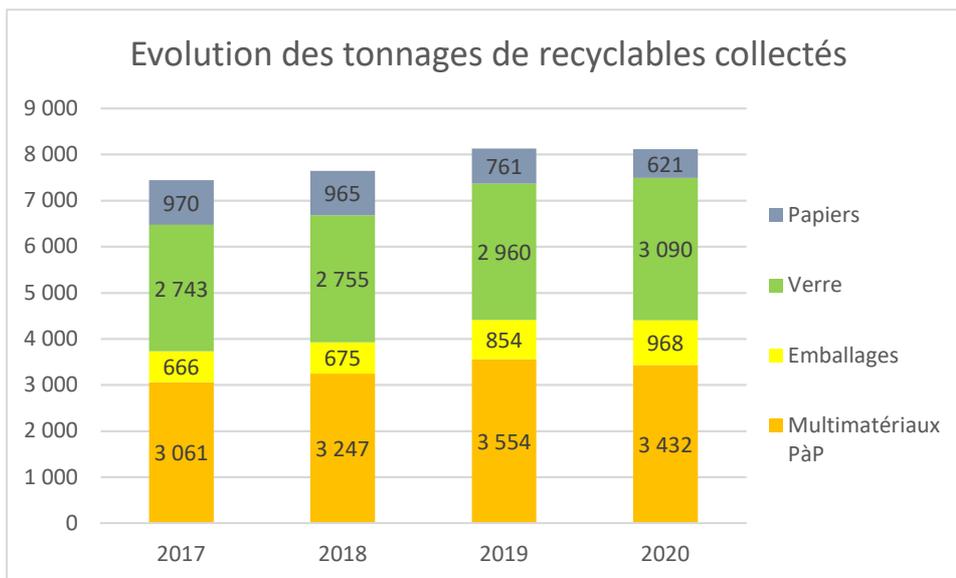


MULTIMATERIAUX EN BACS			
	Population	Tonnages PàP	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 714	3 432	23,4
Alleins	2 512	104	41,4
Aurons	551	12	21,8
Berre l'Etang	13 472	93	6,9
Charleval	2 700	78	28,9
Eyguières	7 008	149	21,3
La Barben	845	36	42,6
La Fare-les-Oliviers	8 476	278	32,8
Lamanon	2 004	80	39,9
Lançon-Provence	8 959	305	34,0
Mallemort	6 019	180	29,9
Pélissanne	10 344	300	29,0
Rognac	12 223	371	30,4
Saint Chamas	8 574	167	19,5
Salon-de-Provence	45 528	701	15,4
Sénas	6 965	97	13,9
Velaux	8 689	394	45,3
Vernègues	1 845	87	47,2

EMBALLAGES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE			
	Population	Tonnages PAV	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 714	968	6,6
Alleins	2 512	28	11,3
Aurons	551	10	17,8
Berre l'Etang	13 472	87	6,4
Charleval	2 700	27	9,9
Eyguières	7 008	37	5,2
La Barben	845	8	8,9
La Fare-les-Oliviers	8 476	52	6,1
Lamanon	2 004	10	4,9
Lançon-Provence	8 959	47	5,3
Mallemort	6 019	84	14,0
Pélissanne	10 344	74	7,1
Rognac	12 223	70	5,7
Saint Chamas	8 574	58	6,8
Salon-de-Provence	45 528	272	6,0
Sénas	6 965	49	7,1
Velaux	8 689	43	4,9
Vernègues	1 845	12	6,6

VERRE			
	Population	Tonnages PAV	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 714	3 090	21,1
Alleins	2 512	87	34,8
Aurons	551	25	45,9
Berre l'Etang	13 472	158	11,8
Charleval	2 700	68	25,2
Eyguières	7 008	154	22,0
La Barben	845	26	30,6
La Fare-les-Oliviers	8 476	205	24,2
Lamanon	2 004	72	36,0
Lançon-Provence	8 959	217	24,2
Mallemort	6 019	204	33,9
Pélissanne	10 344	267	25,8
Rognac	12 223	215	17,6
Saint Chamas	8 574	185	21,5
Salon-de-Provence	45 528	757	16,6
Sénas	6 965	168	24,1
Velaux	8 689	228	26,2
Vernègues	1 845	53	28,9

PAPIERS			
	Population	Tonnages PAV	Ratio Kg/hab./an
TOTAL	146 714	621	4,2
Alleins	2 512	17	6,6
Aurons	551	5	8,2
Berre l'Etang	13 472	40	3,0
Charleval	2 700	9	3,4
Eyguières	7 008	38	5,4
La Barben	845	4	4,6
La Fare-les-Oliviers	8 476	33	3,9
Lamanon	2 004	13	6,5
Lançon-Provence	8 959	34	3,8
Mallemort	6 019	23	3,8
Pélissanne	10 344	46	4,5
Rognac	12 223	46	3,8
Saint Chamas	8 574	48	5,5
Salon-de-Provence	45 528	199	4,4
Sénas	6 965	33	4,7
Velaux	8 689	29	3,4
Vernègues	1 845	5	2,6



Les singularités de l'année 2020 ont freiné l'augmentation régulière constatée depuis plusieurs années, certainement expliquée par la suspension de la collecte multimatériaux du printemps.

Cependant, tous dispositifs confondus, les quantités de déchets recyclables pris en charges 2020 sont équivalentes aux quantités prises en charge en 2019.

- [Tonnages collecte sélective des recyclables – performances](#)

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par commune et par flux.

Dans la colonne kg/an/hab., les tonnages d'emballages et de papiers comprennent les tonnages collectés en apport volontaire et en bacs (au prorata des tonnages de papiers et d'emballages contenus dans les bacs et calculés par échantillonnage tout au long de l'année.)

	en tonnes				en kg/an/hab.		
	PàP multi-matériaux	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Verre	Papiers	Emballages
Alleins	104	87	17	28	35	20	39
Aurons	12	25	5	10	46	15	32
Berre l'Etang	93	158	40	87	12	5	11
Charleval	78	68	9	27	25	13	29

	en tonnes				en kg/an/hab.		
	PaP multi-matériaux	Verre en AV	Papiers en AV	Emballages en AV	Verre	Papiers	Emballages
Eyguières	149	154	38	37	22	12	20
La Barben	36	26	4	8	31	19	38
La Fare-les-Oliviers	278	205	33	52	24	15	28
Lamanon	80	72	13	10	36	20	32
Lançon-Provence	305	217	34	47	24	15	28
Mallemort	180	204	23	84	34	14	34
Pélissanne	300	267	46	74	26	14	27
Rognac	371	215	46	70	18	14	26
Saint Chamas	167	185	48	58	22	12	20
Salon-de-Provence	701	757	199	272	17	9	16
Sénas	97	168	33	49	24	9	16
Velaux	394	228	29	43	26	18	35
Vernègues	87	53	5	12	29	18	38
TOTAL	3 432	3 090	621	968	21	12	22
Moyennes nationales (source Citeo) 2019					32 kg	19 kg	23 kg

Bien qu'en progression, les performances du territoire n'atteignent pas encore les moyennes nationales.

Les efforts doivent être maintenus et orientés principalement vers les collectes du verre et des papiers.

4.3.2. Collectes séparatives

- [Collecte des encombrants de voie publique & autres collectes à la demande](#)

Les communes d'Aurons, La Barben, Eyguières, Lamanon, Pélissanne et Salon-de-Provence ont bénéficié en 2020 d'une collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous téléphonique, assurée par la société COVED.

Les communes de Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Rognac et Velaux ont bénéficié d'un service analogue assuré par SILIM Environnement.

La commune de Saint Chamas a bénéficié de ce service en régie.

Cette collecte a pour but de desservir les personnes souhaitant se débarrasser d'objets encombrants **et ne pouvant se rendre en déchèterie.**

Total tonnage	
Collecte encombrants	970

- [Collecte des déchets des professionnels](#)

Une collecte spécifique des cartons des commerçants du centre-ville de Salon-de-Provence est organisée, ainsi que la collecte des cartons, papiers et films étirables des commerçants de la zone d'activité commerciale de la Gandonne à Salon-de-Provence.

Les cartons sont des matériaux aisément valorisables. Une collecte spécifique pour les commerçants du centre-ville de Salon-de-Provence est assurée par la société COVED.

Cette collecte a lieu 2 fois par semaine le mercredi et le vendredi.

Les cartons doivent être pliés, présentés en bordure de voie publique peu avant la collecte sans aucun autre déchet. Ils sont ensuite ramassés puis dirigés vers un centre de tri où ils sont mis en balle avant de rejoindre les filières de valorisation.

Total tonnage	
Collecte cartons et films plastiques étirables des commerçants	286

- [Collecte des sapins](#)

Une collecte spécifique des sapins de Noël a été proposée aux Commune en partenariat avec les services techniques municipaux.



Point de collecte sur Lançon-P^{ce}

5. Devenir des

déchets

5.1. Transfert

Une fois les déchets collectés chez les usagers par les bennes à ordures ménagères (BOM), ceux-ci peuvent être dirigés vers :

- soit directement l'exutoire final (centre de stockage pour les OM et centre de tri pour la CS) ;
- soit un centre de transfert (CT) qui est une installation permettant de réaliser une rupture de charge et de transporter les déchets sur de grandes distances dans de bonnes conditions économiques. Les ordures ménagères provenant des camions de collecte sont transbordées dans des véhicules de grande capacité (22-23 tonnes transportées) qui évacuent les déchets vers le centre de traitement. Les déchets ne sont pas stockés sur le site mais évacués tous les jours.



Bas de quai du centre de transfert de Salon-de-P^{ce}

Le territoire est équipé de deux centres de transfert :

- un à Mallemort qui sert aux collectes des communes de Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas et Vernègues, et
- un à Salon-de-Provence qui sert de point de transit des collectes des communes de Aurons, Eyguières, La Barben, Lamanon, Pélissanne, Salon-de-Provence. Ainsi que pour les collecte sélective multi-matériaux de Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Rognac, Saint Chamas et Velaux.

Les deux centres de transfert sont exploités par l'entreprise ONYX Méditerranée.

Tonnages transférés en 2020 :

Tonnages transférés				
	OM	% de tonnage total d'OM	CS	% de tonnage total de CS
Pays Salonais	31 170	62%	3 485	100%

La totalité des tonnages d'OM ne transite pas par les centres de transfert car certaines collectes sont amenées directement à l'exutoire final.

La totalité des tonnages de collecte sélective transite par un centre de transfert.

5.2. Déchèteries

5.2.1. Organisation

Le Territoire est desservi par 7 déchèteries. Elles sont ouvertes tous les jours sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, du lundi après-midi au dimanche matin. Elles sont accessibles gratuitement aux professionnels dans la limite de 2m³ par jour du lundi au vendredi.

Les déchèteries de Mallemort, Pélissanne, Lamanon et Salon-de-Provence sont gérées par l'entreprise Onyx Méditerranée (Groupe VEOLIA).

Les déchèteries de Saint Chamas, La Fare-les-Oliviers et Rognac sont gérées par l'entreprise SMA Propreté.

Les 7 déchèteries ont été fermées du 17 mars au 20 avril 2020. Elles ont rouvert le 21 avril 2020 selon des horaires modifiés (9h-13h et 14h à 17h) en respectant de nouvelles règles sanitaires, en limitant notamment le nombre d'apporteurs présents simultanément en haut de quai.

5.2.2. Tonnages

Les déchèteries de Lamanon, Mallemort, Pélissanne et Salon de Provence sont dotées d'une benne spécifique prise en charge par Eco-Mobilier afin de valoriser les déchets d'éléments d'ameublement, soit 1 196 tonnes en 2020.

Par ailleurs, une filière alternative été mise en place courant 2020 sur les déchèteries de Rognac, La Fare les Oliviers et Saint Chamas, afin d'évacuer les déchets

d'ameublements déposés sur site. 203 tonnes de déchets d'ameublement ont été prises en charge pour ces 3 déchèteries via une filière proposée par l'exploitant. La filière Eco-Mobilier devrait pouvoir équiper ces 3 déchèteries début 2021.

L'ensemble des tonnages collectés sur chacune des déchèteries est répertorié dans le tableau ci-dessous qui intègre à ce titre les apports des habitants de Coudoux :

	Les Fumades - Mallemort	Déchèterie de Pélissanne	Les Milanis - Salon-de-Provence	Déchèterie de Lamanon	Déchèterie de - Saint Chamas	La Vautubière - La Fare-les-Oliviers	Les Foutades - Rognac	Total
Végétaux	2 345	1 916	3 842	805	1 047	1 923	1 611	13 490
Gravats	2 516	2 830	6 744	2 042	1 535	2 582	4 436	22 685
Ferrailles	249	209	538	236	108	272	272	1 883
Cartons	116	110	230	114	80	114	119	882
Encombrants non valorisables	1 191	978	1 968	989	540	955	1 651	8 272
D3E	97	102	262	111	61	98	123	852
Bois	565	670	1 537	571	421	803	1 139	5 707
Mobilier	199	139	644	177	32	91	80	1 361
DDS	46	30	70	42	19	44	44	293
Huiles	3	1	5	2	6	10	14	41
Pneus	13	6	24	14	5	10	31	103
TOTAL TONNAGES	7 340	6 989	15 863	5 103	3 853	6 902	9 519	55 569

5.2.3. Taux de valorisation :

Le taux de valorisation est calculé pour chaque déchèterie.

Déchèteries	Taux de Valorisation Hors inertes	Taux de Valorisation Y compris inertes
Déchèterie de La Vautubière à La Fare-les-Oliviers	77,66%	86,07%
Déchèterie de Lamanon	67,26%	80,47%
Déchèterie de Mallemort	75,07%	83,67%
Déchèterie de Pélissanne	76,32%	85,95%
Déchèterie de Rognac	67,24%	82,58%
Déchèterie de Saint Chamas	76,51%	85,91%
Déchèterie de Salon-de-Provence	78,25%	87,45%
TOTAL	74,62%	85,04%

Une forte mobilisation des gardiens des déchèteries pour une meilleure sensibilisation des usagers au tri de leurs déchets, couplée à la mise en place de la filière dédiée aux déchets d'éléments d'ameublement (DEA) permet de maintenir un taux global de valorisation élevé.

5.3. Centre d'enfouissement

L'ensemble des déchets non valorisables collectés par le Conseil de Territoire est enfoui dans un centre de stockage des déchets non dangereux (CSDND) ayant reçu une autorisation des services préfectoraux.

Les déchets non valorisables enfouis sont :

- ✓ les ordures ménagères résiduelles
- ✓ les encombrants de déchèteries
- ✓ les déchets collectés par les services techniques des communes (encombrants et balayures)

Ce site est le CSDND de La Vautubière, exploité par l'entreprise SMA Vautubière.

Il est situé sur la commune de La Fare-les-Oliviers.

5.3.1. Aspects réglementaires

Le CSDND de La Vautubière est une installation classée, sous les rubriques 2760-2, 2910-B et 3540, autorisée à recevoir des ordures ménagères, des encombrants et des déchets industriels banals (DIB).

Les règles d'exploitation et les contraintes réglementaires en termes de protection de l'environnement sont celles de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, complétées par des arrêtés préfectoraux spécifiques au site.

5.3.2. Usage du site

Le CSDND est utilisé par :

- ✓ le Conseil de Territoire du Pays Salonais pour l'élimination d'une partie des déchets ménagers dont il a la charge
- ✓ DIB des entreprises proches
- ✓ autres collectivités

La fin prévisionnelle d'exploitation est située à la fin de l'année 2022.

5.3.3. Tonnages

	Traitement résiduel enfouissement
Encombrants de déchèteries ou collectés en porte à porte	8 260 tonnes
Déchets des services techniques municipaux (encombrants et balayures)	2 900 tonnes
Ordures ménagères résiduelles	50 744 tonnes
Total	61 904 tonnes

5.4. Centre de tri

Les flux « Papiers », « Emballages » et « Multimatériaux » ont été envoyés vers le centre de tri de l'entreprise PAPREC à Nîmes pour y être triés.

Le flux « Verre » a été acheminé vers une unité de valorisation par recyclage implantée à Vergèze.

A la sortie du centre de tri, les déchets ont tous été séparés selon leur matériau constitutif.

Pour optimiser les transports, ces déchets sont compactés par des presses sous forme de balles.

Afin de valoriser ces matériaux ainsi séparés, ils sont envoyés vers des filières de valorisation qui permettront de donner « une seconde vie » aux déchets :

Matériaux	Filière de valorisation
Acier	Arcelor Mittal (France)
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Cartons	REVIPAC (France)
Briques alimentaires	REVIPAC (France)
Emballages plastiques	VALORPLAST

Verre	OI Manufacturing (France)
Papiers	Paprec (France)

Le tableau ci-dessous indique les différents taux de valorisation pour les matériaux triés.

Les refus de tri sont valorisés en Combustibles Solides de Récupération (CSR). Ils sont donc valorisés énergétiquement dans des installations d'incinération ou de co-incinération

	Tonnages	Quantité valorisée	Taux de valorisation
Emballages collectés en PAV	968	829	87,38%
Papiers collectés en PAV	621	615	99,03%
Verres collecté en PAV	3 090	3 090	100,00%
Multi matériaux collectés en bacs	3 432	3 014	89,80%
Total	8 508	7 548	

5.5. Ancien centre de stockage

L'ancien centre de stockage des déchets non dangereux de Mallemort, dont l'activité a cessé en 2009, bénéficie d'un suivi post-exploitation visant à contrôler l'impact environnemental de l'installation dans une durée de 30 ans à compter de sa fermeture.

Les analyses réalisées portent sur les eaux de ruissellement et souterraines du site et sur les émissions de biogaz à la surface du site. Elles sont globalement conformes à l'arrêté et aux recommandations en vigueur. Par ailleurs, la végétalisation du site est bien installée.

6. Indicateurs financiers

6.1. Généralités

A compter de l'exercice 2019, le budget Traitement des Déchets du Conseil de Territoire du Pays Salonais est devenu un budget annexe qui suit donc les règles comptables des budgets de ce type.

Résultat du compte administratif 2020 : Les éléments financiers de ce rapport reprennent une partie des éléments suivants :

- Dépenses d'investissement = 1 104 477 €
- Dépenses de fonctionnement = 20 589 670 €
- Recette d'investissement (y compris reste à réaliser) = 612 854 €
- Recette de fonctionnement = 19 382 738 €

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)).

6.1.1. Financement du service déchets

- [Harmonisation de la TEOM sur tout le territoire et décision d'harmonisation du service rendu à l'utilisateur](#)

En 2005, le Conseil Communautaire a souhaité baisser la TEOM sur la totalité du territoire et la ramener à 10% pour la totalité de la population.

Dès lors, quelle que soit sa commune d'accueil, l'utilisateur est imposable selon les mêmes règles.

L'harmonisation du service rendu en découle naturellement. Le niveau du service rendu dépend en fait d'un certain nombre de facteurs : typologie de l'habitat, ruralité/urbanité, caractère touristique etc., mais sur les zones de caractéristiques identiques, le service est homogène.

Le taux de TEOM ramené à 10 % en 2005 n'a pas évolué depuis.

- [Taux réduit de TVA](#)

L'instruction du 12 mai 1999 relative à l'application du taux réduit de la TVA aux prestations de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés et aux prestations de traitement de ces déchets (CGI, article 279 h; loi de finances pour 1999, article 31) instaure la possibilité pour les collectivités ayant mis en place le tri sélectif de bénéficier d'un taux réduit de TVA pour le paiement des prestations liées à la gestion des déchets.

Le taux réduit de la TVA s'applique aux prestations de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés, aux prestations de traitement de ces déchets ainsi qu'aux

prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations de collecte, de tri et de traitement.

Il est considéré que la population est desservie en intégralité par le tri sélectif lorsque chaque point d'apport est réputé couvrir une population de 500 personnes.

Depuis août 2005, toutes les prestations de services concourant au bon déroulement de ces opérations de collecte, de tri et de traitement des déchets bénéficient donc du taux réduit de TVA.

Depuis 2014, ce taux est de 10%.

6.2. Montants annuels globaux

6.2.1. Dépenses d'investissement

Le montant total des investissements effectués en 2020 est d'environ 1 185 000 € TTC (dépenses brutes hors amortissement).

Les investissements réalisés concernent l'acquisition de bacs et de colonnes d'apport volontaire, de benne à ordures ménagères ainsi que des travaux sur certains sites du territoire (centres de transfert, déchèteries...)

6.2.2. Dépenses de fonctionnement dont prestations de service

Le montant des dépenses de fonctionnement effectuées en 2020 est d'environ 20 590 000 € TTC.

Les contrats de prestations de service, pour ce qui concerne l'activité de collecte et de traitement des déchets, ont représenté en 2020 un montant cumulé d'environ 15 940 000 euros TTC.

6.3. Principales recettes

6.3.1. Produit de TEOM

Pour 2020, les recettes de TEOM sont de 14 781 939 €.

6.3.2. Redevances et droits d'entrée

Sur l'exercice 2020, la Délégation de Service Public portant sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière (délégataire : SMAV) a généré **3 093 112 €** de recettes pour le Conseil de Territoire du Pays Salonais réparties comme suit :

- loyer : 136 800 €
- partenariat Communication : 46 987 €
- redevance fixe : 2 685 000 €
- redevance variable sur les tonnages hors Conseil de Territoire : 224 325 €

Enfin, au titre d'une convention passée avec l'ex-Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'utilisation du CSDND de La Vautubière et de la déchèterie de La Fare-les-Oliviers, le Conseil de Territoire du Pays Salonais a perçu **199 689 €** dont :

- 139 985 € environ au titre de l'utilisation du CSDND de La Vautubière
- 59 704 € environ au titre de l'utilisation de la déchèterie de La Fare-les-Oliviers

6.3.3. Différentes aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

- Recettes de valorisation

Les recettes liées aux versements de soutiens par des éco-organismes ou à la revente des matériaux issus du tri s'élèvent à 1 787 035 € en 2020, réparties comme suit :

- 1 417 835 € liés au tri des emballages, papiers, verre et textile
- 354 960 € liés au tri dans les déchèteries (hors recettes eco-mobilier non encore exécutées)
- 14 240 € liés au tri des professionnels (services techniques municipaux)

- Subventions

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil de Territoire du Pays Salonais a perçu du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de l'ADEME et de La Région Sud via le projet LIFE Smart Waste PACA environ 143 000 € de subventions.

6.4. Coûts du service

		OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
TONNAGE		50173	3090	5 021	54328	8 189	120 800
POPULATION		146714	146714	146714	146714	146714	146 714
Charges techniques	COLLECTE	6 067 549 €	160 946 €	1 547 933 €	1 782 227 €	425 156 €	9 983 812 €
	PRECOLLECTE	310 343 €	46 630 €	216 642 €	- €	- €	573 616 €
	TRANSFERT/TRANSPORT	1 140 448 €	- €	128 250 €	1 131 212 €	367 887 €	2 767 798 €
	TRAITEMENT	2 940 076 €	- €	74 193 €	1 571 677 €	605 920 €	5 191 866 €
	TRI	- €	- €	738 441 €	- €	- €	738 441 €
	PREVENTION	43 263 €	2 795 €	11 178 €	21 735 €	2 795 €	81 765 €
	AUTRES CHARGES		14 208 €				14 208 €
TOTAL CHARGES TECHNIQUES		10 501 680 €	224 579 €	2 716 637 €	4 506 852 €	1 401 759 €	19 351 506 €
Charges fonctionnelles	CHARGE DE STRUCTURE	343 365 €	6 876 €	103 924 €	149 690 €	53 526 €	657 381 €
	COMMUNICATION (hors prévention)		15 918 €	44 260 €	15 023 €	1 276 €	76 478 €
	TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	343 365 €	22 794 €	148 185 €	164 713 €	54 803 €	733 859 €
TOTAL CHARGES		10 845 044 €	247 373 €	2 864 821 €	4 671 565 €	1 456 562 €	20 085 365 €
Recettes	RECETTES VALORISATION		56 067 €	394 683 €	142 047 €	14 240 €	607 037 €
	ECO ORGANISMES		41 084 €	925 999 €	153 209 €		1 120 292 €
	FACTURATION VENTE DE SERVICES				59 704 €	147 089 €	206 793 €
	AUTRES	1 473 055 €	10 284 €	38 004 €	261 447 €	145 970 €	1 928 760 €
TOTAL RECETTES (hors contribution)		- €	97 152 €	1 320 683 €	354 960 €	161 328 €	3 862 883 €
COÛT COMPLET €/hab		73,92	1,69	19,53	31,84	9,93	136,90
COÛT COMPLET €/tonne		216,15	80,06	570,59	85,99	177,88	166,27
COÛT AIDE €/hab		73,92	1,02	10,52	29,42	8,83	110,57
COÛT AIDE €/tonne		216,15	48,62	307,55	79,45	158,18	134,29

7. Projets 2021

7.1. Déploiement du tri sélectif

7.1.1. Projet « Salon Jaune »

La totalité des habitants de Salon de Provence sera doté d'une solution de tri de proximité en bacs individuels autant que possible ou en bacs de proximité, directement couplés aux bacs d'ordures ménagères. Ce déploiement a pour but d'améliorer les performances de tri sur le territoire et d'inciter les non-trieurs à trier.

7.1.2. Projet « Berre Jaune »

100% des berrois auront accès au tri en proximité grâce à une nouvelle dotation de bacs individuels et la mise en place de bacs de tri collectifs en fin d'année.

7.2. Infrastructure

7.2.1. Début des travaux de construction de la 2^e déchèterie de Salon-de-Provence

Le projet de création d'une deuxième déchèterie sur la commune de Salon de Provence initié depuis plusieurs années avance et se concrétise. Les travaux de construction démarreront dans le courant de l'année 2021.

7.2.2. Travaux de démolition des anciens locaux sanitaires sur le centre de transfert de Salon de Provence

Dès la livraison des nouveaux locaux sanitaires du centre de transfert de Salon-de-Provence, les salariés des prestataires de collecte et de transfert pourront emménager. Les anciens locaux, vétustes et dangereux pourront alors être démolis.

7.2.3. Poursuite de la distribution de composteurs

Initiée en 2019, la campagne de mise à disposition de composteurs auprès des usagers disposant d'un jardin connaît un vif succès. 1 300 composteurs seront distribués en 2021 pour répondre à la forte demande du public.

7.3. Nouvelles filières

Déploiement de la filière Eco-mobilier sur l'ensemble des déchèteries du territoire du Pays Salonais, permettant de valoriser toujours plus de déchets et de diminuer les déchets qui partent en enfouissement.